Image not found or type unknown

Démission d'un CDI taxi sous convention transport toutier

Par **LAURENCE REITER**, le **27/12/2017** à **11:44**

Bonjour
Je souhaite démissionner d un CDI à temps plein de chauffeur de taxi sous convention transport routier que j'occupe depuis septembre 2012.
J'ai obtenu mon CQP de taxi en novembre 2014. Auparavant j occupais un poste de conducteur scolaire.
Quelle serait la durée de mon préavis et mes indemnités.
D avance merci

Par **P.M.**, le **27/12/2017** à **12:15**

Bonjour,
En dehors de l'indemnité pour les congés payés acquis et non pris, je ne vois pas quelle indemnité vous pourriez revendiquer...
A priori, le préavis de démission est d'une semaine suivant l'art. 5 de l'Annexe I : Ouvriers à la Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés